

Charte du Citoyen de la Mer

Les observateurs quotidiens du monde de la mer constatent aujourd'hui une évolution qui peut menacer cet espace de développement, d'engagement personnel et de liberté qui est notre trésor commun :

- Les approches maritimes de notre littoral n'étaient, il y a encore soixante ans, pratiquées en majorité que par des professionnels, dont une grande quantité de pêcheurs. Elles sont aujourd'hui surchargées.
- La mer reste un partenaire exigeant qu'il faut savoir apprivoiser quand les progrès, parfois trompeurs, de la technologie peuvent donner le sentiment que tous peuvent l'affronter sans préparation préalable.
- La mer reste enfin encore très largement un espace de liberté, faiblement réglementé et accessible à tous.

C'est pour préserver ce trésor, que les Sauveteurs en Mer s'engagent à promouvoir auprès des vingt millions de Français qui pratiquent la mer chaque année, régulièrement ou occasionnellement, au large ou à partir du littoral, une évolution des comportements fondée sur les valeurs fondamentales du "citoyen de la mer" : responsabilité, solidarité, respect.

Les dix commandements du citoyen de la mer :

Le citoyen de la mer responsable :

- ① S'informe au mieux du milieu maritime qu'il va pratiquer : météorologie, marées, courants, hydrographie, récifs, phénomènes particuliers locaux, réglementations spécifiques...
- Est conscient de ses possibilités et de ses limites.
- 3 S'il part en mer, connaît et maîtrise l'engin nautique qu'il met en œuvre, ses caractéristiques de tenue de mer, ses règles de conduite, ses installations de sécurité. A partir du littoral, il s'informe des consignes de sécurité en vigueur localement.
- 4 Connaît l'état de préparation de son équipage et s'assure de son équipement de sécurité individuelle adapté aux conditions de pratique de la mer.

Le citoyen de la mer solidaire :

- **(5)** Se prépare à l'éventualité de devenir lui-même un sauveteur ; dans cette perspective, il s'informe sur les contacts à prendre pour alerter les secours et connaît les premiers gestes qui sauvent.
- 6 Surveille son environnement lorsqu'il est en mer, de manière à détecter rapidement toute anomalie ou tout danger affectant une personne en difficulté.
- 7 Porte spontanément secours aux personnes en difficulté dans la mesure de ses capacités et donne l'alerte aux services spécialisés de coordination des opérations de sauvetage.

Le citoyen de la mer respectueux :

- 8 Entretient sa connaissance sur les habitudes et contraintes des autres acteurs qui pratiquent son environnement maritime.
- Ne se départit jamais de sa courtoisie dans ses contacts avec eux.
- Respecte scrupuleusement l'environnement.

Yves LAGANE Président de la SNSM

www.snsm.org

SNSM - reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 30 Avril 1970

